

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 août 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 11
L'an deux mil vingt, le 25 août à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. MAGNIN Didier – M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc – M. CECH Franck – M. LEGAY Olivier - A. AURIERE – B. TATIBOUËT - Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SOCIÉ Mathilde – Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absents excusés :

Date de convocation : 30 juillet 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Monsieur Didier MAGNIN a été élu secrétaire.

1/ Compte-rendu du cabinet, en présence de Madame Fanny CASSANI, des travaux Grande Rue :

2/ Subventions aux associations :

Le Maire présente les différentes demandes de subvention émanant d'associations et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de surseoir à cette décision en attente d'éléments complémentaires.

3/ Droits de préemption :

3a. droit de préemption parcelles ZB226 et ZB228 :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les parcelles ZB 226 et ZB 228 situées Rue de Breuches Bois à Buthiers, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- 3b. Droit de préemption parcelle ZC 228 :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la parcelle ZC 228 située Rue des Longennes à Buthiers, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- 3c. Droit de préemption parcelle ZC 148 :

Le Maire explique qu'il est l'acquéreur de la parcelle ZC 148, objet de la présente délibération, et qu'à ce titre, il ne peut présider cette délibération. Il demande au Premier Adjoint, Monsieur Olivier PAGET, de prendre la présidence et quitte la salle du conseil.

Entendu l'exposé du Premier Adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la parcelle ZC 148 située Rue des Longennes à Buthiers, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires, le Maire, Didier MAGNIN n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

4/ Locations de parcelles communales : renouvellement de baux :

4a. Parcelle AB252 :

Le Maire rappelle la délibération n°4 du 17 décembre 2014 dans laquelle le conseil municipal renouvelait le bail de location pour la parcelle cadastrée AB 252 appartenant à la commune pour six années et pour la somme forfaitaire de 20 euros. Ce bail arrive à échéance au 31 décembre 2020 et le Maire propose de le renouveler dans les mêmes termes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le renouvellement du bail de la parcelle AB 252, d'une superficie de 89 centiares à l'indivision HECHINGER pour la somme forfaitaire annuelle de 20.00 € (vingt euros) et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4b. Parcelle AB64 :

Le Maire rappelle la délibération n°49 du 14 novembre 2013 dans laquelle le conseil municipal renouvelait le bail de location pour la parcelle cadastrée AB 64 appartenant à la commune pour neuf années et la délibération n°15 du 31 octobre 2017 concernant la facturation de la location tous les deux ans. Le bail arrive à échéance au 31 décembre 2020 et le Maire propose de le renouveler dans les mêmes termes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le renouvellement du bail de la parcelle AB 64 d'une superficie de 25 centiares à Monsieur RUFFENACH Philippe :

- pour une durée de huit années,
- pour la somme de 8.00 € par an à compter du 1er janvier 2020,
- décide que ce montant sera révisé chaque année en fonction de l'indice annuel des fermages,
- décide que la facturation sera faite tous les deux ans, soit 2020-2021, 2022-2023, 2024-2025, 2026-2027,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4c. Droit de chasse dans la forêt communale :

Le Maire rappelle la délibération du 30 septembre 2014 dans laquelle la commune cède le droit de chasse dans la forêt communale à l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) du Gros Chêne de Buthiers et Voray-sur-l'Ognon. Il indique que cette convention arrive à échéance et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- le renouvellement du droit de chasse dans la forêt communale, d'une contenance de 153 hectares, à l'AICA du Gros Chêne de Buthiers et Voray-sur-l'Ognon,
- que ce droit s'élève à la somme annuelle de 500.00 € à compter du 1er septembre 2020,
- que ce droit est accordé pour une durée de six ans,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

4d. Convention avec le département de la Haute-Saône concernant la pose de trottoirs sur la RD 31 : avenant n°1 :

Le Maire explique qu'une convention a été signée avec le Département de la Haute-Saône concernant des travaux de reprofilage de la RD31 après la pose de bordures de trottoirs : il fait lecture de l'avenant n°1 à la convention du 19 juin 2020. Cet avenant concerne la modification du coût de

l'opération : en effet, compte-tenu de la crise sanitaire du coronavirus et des délais d'intervention, il convient de modifier l'aspect technique des travaux et donc le coût de réalisation.

Entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avenant n°1 à la convention du 19 juin 2020 entre la commune et le Département de la Haute-Saône,
- autorise le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5/ Opération Participation citoyenne avec la gendarmerie : signature du protocole :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer le protocole de l'opération "Participation Citoyenne" avec la gendarmerie ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

6/ Questions diverses :

Une habitante Rue de Breuches Bois signale à la commune que les voitures roulent beaucoup trop vite et que cette rue est sale.

Rue de la Mairie : une personne souhaite savoir à quelle date les trottoirs seront faits.

Une personne s'interroge sur la nouvelle configuration du virage (Rue des Vignes, Rue de Breuches Bois et Grande Rue) à savoir qu'elle serait dangereuse : cette remarque est à étudier.

